

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

2 août 2006

SOMMAIRE

3V International Holding S.A., Luxembourg	71213	House Lux, S.à r.l., Luxembourg	71215
Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg	71211	Inmar International S.A., Luxembourg	71211
Alinico's S.A., Luxembourg	71216	Inter-Portfolio Verwaltungsgesellschaft S.A., Lu- xembourg	71195
AP3 Antwerp, S.à r.l., Luxembourg	71206	Italtractor ITM S.A., Luxembourg	71209
Aphex S.A., Luxembourg	71227	Kigan S.A.H., Luxembourg	71206
ASI Global S.A.H., Luxembourg	71226	Letz Invest S.A., Luxembourg	71212
AVR Partners S.A.H., Luxembourg	71231	Letz Invest S.A., Luxembourg	71212
Balzac, Sicav, Luxembourg	71227	Letz Invest S.A., Luxembourg	71213
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	71211	Letz Invest S.A., Luxembourg	71213
boesner, S.à r.l. - Luxembourg, Fournitures pour les beaux-arts, les métiers d'arts et l'encadre- ment en gros et en détail, G.m.b.H., Esch-sur-Al- zette	71208	Lottolux S.A., Luxembourg	71207
C.R.B. Holding S.A., Luxembourg	71209	M.C.F. Participations S.A., Luxembourg	71232
Cardinal Shipping S.A., Luxembourg	71208	Mond S.A., Luxembourg	71224
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Luxembourg	71210	O.Finances S.A., Luxembourg	71209
Construction et Gestion, S.à r.l., Luxembourg	71206	Paser Participations Holding S.A., Luxembourg	71213
Continental Trust S.A., Luxembourg	71210	PM World, S.à r.l., Luxembourg	71205
Cornèr Banque (Luxembourg) S.A., Luxembourg	71212	Pom International S.A., Luxembourg	71232
D.C. Cars, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	71218	Prime Invest I S.A.H., Luxembourg	71227
D.C. Cars, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	71218	Satlynx S.A., Betzdorf	71190
Euroco S.A., Strassen	71207	Satlynx S.A., Betzdorf	71194
Fingas S.A., Luxembourg	71219	SES Astra Services Europe S.A., Betzdorf	71196
Finwood S.A.H., Luxembourg	71231	SES Managed Services S.A., Betzdorf	71186
Fortis Investments Non Listed Real Estate Fund of Funds	71186	SES Managed Services S.A., Betzdorf	71189
Furnitures Trading S.A., Luxembourg	71224	Shalimar S.A.H., Luxembourg	71212
Furnitures Trading S.A., Luxembourg	71225	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	71226
Furnitures Trading S.A., Luxembourg	71225	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg	71226
GlobeOp Financial Services S.A., Luxembourg	71230	Société Montaigu S.A., Luxembourg	71195
H & A Lux EuropeDividend	71195	Sorrilux S.A., Luxembourg	71205
Hipergest S.A., Luxembourg	71210	Summit Partners IV, S.à r.l., Luxembourg	71219
House Lux, S.à r.l., Luxembourg	71214	Summit Partners IV, S.à r.l., Luxembourg	71223
		TF Group Holding S.A., Luxembourg	71232
		Vontobel Fund, Sicav, Luxembourg	71231
		Wege Re S.A., Luxembourg	71194
		Westafin S.A.H., Luxembourg	71205
		Zephira S.A., Luxembourg	71230

**FORTIS INVESTMENTS NON LISTED REAL ESTATE FUND OF FUNDS,
Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de FORTIS INVESTMENTS NON LISTED REAL ESTATE FUND OF FUNDS, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Mandataire

(077684.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SES MANAGED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 113.340.

In the year two thousand and six, the sixth day of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of SES MANAGED SERVICES S.A., (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.340, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 730 of 11 April 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on various occasions and for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit of 8 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1270 of 30 June 2006.

The Meeting is chaired by Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appoints as Secretary Simonetta Cook, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Claire-Marie Darnand, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 32,851,000.- (thirty-two million eight hundred fifty-one thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each, to EUR 32,901,000.- (thirty-two million nine hundred one thousand Euros), by way of the issue of 65,702 (sixty-five thousand seven hundred and two) new shares in the Company, with a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each, together with a total share premium of EUR 183 (one hundred eighty-three Euros);

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2 above;

4. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the Company's Articles in order to reflect the share capital increase under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment and authorisation of any director of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of Allen & Overy Luxembourg to register in the share register of the Company on behalf of the Company the issue of the new shares as per item 2.; and

6. Miscellaneous.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 100 (one hundred) shares, having a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each, representing 100% of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, by the members of the Bureau and by the notary, shall remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 32,851,000.- (thirty-two million eight hundred fifty-one thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each, to EUR 32,901,000.- (thirty-two million nine hundred one thousand Euros), by way of the issue of 65,702 (sixty-five thousand seven hundred and two) new shares in the Company, with a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to and full payment of the 65,702 (sixty-five thousand seven hundred and two) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

SATLYNX S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg (SLX), hereby represented by Pieter Theunissen, aforementioned, declares (i) to subscribe to 65,702 (sixty-five thousand seven hundred and two) newly issued shares of the Company and (ii) fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of an independent branch of business activities of SLX in an aggregate amount of EUR 32,851,183.- (thirty-two million eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-three Euros) (the GMS Business).

The contribution in kind of the GMS Business, in an aggregate amount of EUR 32,851,183.- (thirty-two million eight hundred fifty-one thousand one hundred eighty-three Euros), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 32,851,000.- (thirty-two million eight hundred fifty-one thousand Euros) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of EUR 183.- (one hundred eighty-three Euros) to the share premium account of the Company.

Pursuant to article 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the GMS Business so contributed in kind has been the subject of a report prepared by Mr Jean Bernard Zeimet with his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 6 July 2006, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 65,702 shares of nominal value EUR 500.- each, to be issued with total related share premium of EUR 183, hence total consideration amounting to EUR 32,851,183.-».

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of EUR 32,901,000.- (thirty-two million nine hundred one thousand Euros) divided into 65,802 (sixty-five thousand eight hundred and two) shares with a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any director of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register on behalf of the Company the issue of new shares under the above resolutions in the share register of the Company.

Tax exemption

Considering that the contribution in kind consists of a contribution of an independent branch of business' activities by SLX, incorporated and having its registered office in the European Union, to the Company, incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SES MANAGED SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, à L6815 Betzdorf au Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.340 (la Société). La Société a été constituée selon un acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 décembre 2005, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 730 du 11 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Lecuit en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1270 du 30 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Pieter Theunissen, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne en tant que Secrétaire Simonetta Cook, juriste résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Claire-Marie Darnand, juriste résidant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Après avoir été signées par toutes les parties, les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 32.851.000,- (trente-deux millions huit cent cinquante et un mille euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, au montant de EUR 32.901.000,- (trente-deux millions neuf cent un mille euros) au moyen de l'émission de 65.702 (soixante-cinq mille sept cents deux) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cent euros) chacune (ainsi qu'une prime d'émission totale de EUR 183,- (cent quatre-vingt trois euros));

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital reprise sous le point 2 cidessus;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social reprise sous le point 2. cidessus;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements susmentionnés et pouvoir et autorisation accordés à tout administrateur de la Société et tout Avocat à la cour, Avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg d'enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société l'émission des nouvelles actions reprises sous le point 2. cidessus pour le compte de la Société; et

6. Divers.

II. Il apparaît sur la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que 100 (cent) actions, ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cent euros) chacune, représentant 100% du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour susmentionnés, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen dudit ordre du jour. La liste de présences, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, par les membres du Bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes de même que les procurations en vue de l'enregistrement auprès des autorités compétentes.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 32.851.000,- (trente-deux millions huit cent cinquante et un mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, à un montant de EUR 32.901.000,- (trente-deux millions neuf cent un mille euros), au moyen de l'émission de 65.702 (soixante-cinq mille sept cents deux) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération des 65.702 (soixante-cinq mille sept cents deux) actions nouvellement émises de la Société comme suit:

Souscription - Paiement

SATLYNX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf à L6815 Betzdorf, au Grand Duché de Luxembourg (SLX), ici représentée par Pieter Theunissen, précité, déclare (i) souscrire à 65.702 (soixante-cinq mille sept cents deux) actions nouvellement émises de la Société et (ii) les payer entièrement par la voie d'un apport en nature consistant en une branche d'activité indépendante de SLX, pour un montant total de EUR 32.851.183,- (trente-deux millions huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt trois euros) (GMS Business).

Ledit apport en nature de GMS Business au bénéfice de la Société, s'élevant à un montant de EUR 32.851.183,- (trente-deux millions huit cent cinquante et un mille cent quatre-vingt trois euros), est réalisé au prix du marché et est à allouer comme suit:

(i) Un montant de EUR 32.851.000,- (trente-deux millions huit cent cinquante et un mille euros) sur le compte du capital social nominal de la Société; et

(ii) Le solde de EUR 183,- (cent quatre-vingt trois euros) sur le compte de prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), le GMS Business ainsi apporté en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 6 juillet 2006 de M. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises ayant comme adresse professionnelle le 67, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg. Le rapport apporte les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 65.702 actions d'un pair comptable de EUR 500,- chacune, à émettre avec un montant de prime d'émission total y relatif de EUR 183,-, donc à un apport s'élevant à EUR 32.851.183,-».

Une copie du rapport du réviseur susmentionné, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions cidessus, de sorte qu'il aura à présent la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à EUR 32.901.000,- (trente-deux millions neuf cent un mille euros) représenté par 65.802 (soixante-cinq mille huit cents deux)actions ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements cidessus décidés et accorde pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société ainsi qu'à tout Avocat à la cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'enregistrer au nom de la Société l'émission des nouvelles actions, telles que prévues dans les résolutions cidessus, dans le registre des actionnaires de la Société.

Exemption fiscale

Considérant que l'apport en nature consiste en un apport d'une branche d'activité indépendante par SLX, société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, à la Société, elle-même constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société s'en remet à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui définit l'exemption du droit d'apport..

Estimation des frais

Le montant total des frais, expéditions, rémunérations et dépenses, sous quelle que forme que ce soit, que la Société engagera ou pour lesquels elle est responsable en raison de l'augmentation de capital s'élève approximativement à EUR 6.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theunissen, S. Cook, C.-M. Darnand, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 918, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006.

B. Moutrier.

(069186.03/272/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SES MANAGED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 113.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006.

B. Moutrier.

(069187.03/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 86.167.

In the year two thousand and six, the sixth day of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SATLYNX S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.167 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 843 of 4 June 2002. The articles of association of the Company have been amended on various occasions and for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, dated 8 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1270 of 30 June 2006.

The Meeting is chaired by Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appoints as Secretary Simonetta Cook, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Claire-Marie Darnand, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Correction of a clerical error made in the notarial deed dated 8 June 2006, which amended the articles of association of the Company (the Articles), to the effect that the reference to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) in Article 5 of the Articles, reproduced in the said notary act under the second resolution, must be deleted and replaced by a reference to EUR 3,057,655.- (three million fifty-seven thousand six hundred and fifty-five Euros);
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 157,623,000.- (one hundred fifty-seven million six hundred and twenty-three thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 3,057,655.- (three million fifty-seven thousand six hundred and fifty-five Euros), represented by 2,446,124 (two million four hundred forty-six thousand one hundred and twenty-four) shares having no nominal value to EUR 160,680,655.- (one hundred and sixty million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five Euros), by way of the issue of 126,098,400 (one hundred and twenty-six million ninety-eight thousand four hundred) new shares in the Company, together with a total share premium of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euros);
4. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2 above;
5. Creation of a non-distributable reserve in accordance with article 49-5 (1) (b) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
6. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the Company's Articles in order to reflect the share capital increase under item 2. above;
7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment and authorisation of any director of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register in the share register of the Company on behalf of the Company the issue of the new shares as per item 2.; and
8. Miscellaneous.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 2,446,124 (two million four hundred forty-six thousand one hundred and twenty-four) shares, without nominal value, representing 100% of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, by the members of the Bureau and by the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to correct a clerical error made in the notarial deed dated 8 June 2006, which amended the articles of association of the Company (the Articles), to the effect that the reference to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) in Article 5 of the Articles, reproduced in the said notary act under the second resolution, must be deleted and replaced by a reference to EUR 3,057,655.- (three million fifty-seven thousand six hundred and fifty-five Euros);

Third resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 157,623,000 (one hundred and fifty-seven million six hundred and twenty-three thousand Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 3,057,655.- (three million fifty-seven thousand six hundred and fifty-five Euros), represented by 2,446,124 (two million four hundred forty-six thousand one hundred and twenty-four) shares, having no nominal value, to EUR 160,680,655.- (one hundred and sixty million six hundred and eighty thousand six hundred and fifty-five Euros), by way of the issue of 126,098,400 (one hundred and twenty-six million ninety-eight thousand four hundred) new shares in the Company, having no nominal value.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the subscription to and full payment of the 126,098,400 (one hundred and twenty-six million ninety-eight thousand four hundred) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

SES GLOBAL EUROPE S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg (SESGE), hereby represented by Pieter Theunissen, aforementioned, declares (i) to subscribe to 126,098,400 (one hundred twenty-six million ninety-eight thousand and four hundred) newly issued shares of the Company and (ii) fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets and liabilities contributed to SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A. (SESASE), at the occasion of the incorporation meeting of the latter deemed to be held simultaneously to the present Meeting, in an aggregate amount of EUR 178,623,000.- (one hundred seventy-eight million six hundred twenty-three thousand Euros) (the SLX Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the SLX Assets and Liabilities to the Company is made simultaneously to the contribution by SESGE to SESASE in exchange for an issue of shares of SESASE at the occasion of the incorporation of SESASE, it being understood that the contributions made by SESGE to the Company and SESASE constitute a simultaneous contribution of all assets and liabilities of SESGE.

The contribution in kind of the SLX Assets and Liabilities, in an aggregate amount of EUR 178,623,000.- (one hundred and seventy-eight million six hundred and twenty-three thousand Euros), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 157,623,000.- (one hundred and fifty-seven million six hundred and twenty-three thousand Euros) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the balance of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euros) to the share premium account of the Company.

Pursuant to article 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the SLX Assets and Liabilities so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Mr Jean Bernard Zeimet with his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 6 July 2006, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and book value to the 126,098,400 shares of book value of EUR 1.25 each to be issued together with a share premium of EUR 21,000,000.-, hence a total consideration amounting to EUR 178,623,000.-».

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The Meeting resolves to keep its own shares acquired in the context of the contribution in kind of the SLX Assets and Liabilities, as detailed under the second resolution here above and in accordance with article 49-3 (1) (b) of the Law, i.e. 2,446,123 (two million four hundred forty-six thousand one hundred and twenty-three) shares of the Company (the Treasury Shares), for a period of no longer than three years as of the date hereof, and to include such Treasury Shares among the assets shown in the balance sheet of the Company.

In accordance with article 49-5 (1) (b) of the Law, the Meeting resolves furthermore to create a non-distributable reserve fund, as long as the Treasury Shares are booked as assets, for the same amount as the value of such Treasury Shares.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of EUR 160,680,655.- (one hundred sixty million six hundred eighty thousand and six hundred fifty-five Euros) represented by 128,554,524 (one hundred and twenty-eight million five hundred and fifty-four thousand and twenty-four) shares with no indication of a nominal value.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any director of the Company and any Avocat à la cour, Avocat or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to register on behalf of the Company the issue of new shares and acquisition of own shares under the above resolutions in the share register of the Company.

Tax exemption

Considering that the contribution in kind consists of the simultaneous contribution of all the assets and liabilities of SESGE, incorporated and having its registered office in the European Union, to the Company and SESASE, both incorporated and having their registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately 7,200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SATLYNX S.A., une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.167 (la Société). La Société a été constituée selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 janvier 2002, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 843 du 4 juin 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1270 du 30 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Pieter Theunissen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg qui nomme comme Secrétaire Simonetta Cook, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Claire-Marie Darnand, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Correction d'une erreur dans l'acte notarié du 8 juin 2006, qui modifiait les statuts de la Société (les Statuts), de façon à ce que la référence à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) dans l'article 5 des Statuts, reproduit dans ledit acte notarié sous la deuxième résolution, soit éliminée et remplacée par une référence à EUR 3.057.655,- (trois millions cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros).
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 157.623.000,- (cent cinquante-sept millions six cent vingt-trois mille euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 3.057.655,- (trois millions cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros), représenté par 2.446.124 (deux millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-quatre) actions sans valeur nominale, à un montant de EUR 160.680.655,- (cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros), par l'émission de 126.098.400 (cent vingt-six millions quatre-vingt dix-huit mille quatre cents nouvelles actions de la Société, ainsi qu'une prime d'émission totale de EUR 21.000.000,- (vingt et un millions d'euros);
4. Souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital reprise sous le point 2 ci-dessus;
5. Création d'une réserve non distribuable tel que recommandé par l'article 49-5 (1) (b) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
6. Modification subséquentes du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus;
7. Modification du registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus mentionnés et pouvoir et autorisation donnés à tout administrateur de la Société et tout Avocat à la cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société l'émission des nouvelles actions reprises sous le point 2. ci-dessus au nom de la Société; et
8. Divers.

II. Il apparaît sur la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que 2.446.124 (deux millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-quatre) actions, sans valeur nominale, représentant 100% du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessus reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ont décidé de se réunir après examen de

l'agenda. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, par les membres du Bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes tout comme les procurations pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et se déclarant avoir parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de corriger une erreur dans l'acte notarié du 8 juin 2006, qui modifiait les statuts de la Société (les Statuts), de façon à ce que la référence à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) dans l'article 5 des Statuts, reproduit dans ledit acte notarié sous la deuxième résolution, soit éliminée et remplacée par une référence à EUR 3.057.655,- (trois millions cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital sociale de la Société d'un montant de EUR 157.623.000,- (cent cinquante-sept millions six cent vingt-trois mille euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.057.655,- (trois millions cinquante-sept mille six cent cinquante-cinq euros), représenté par 2.446.124 (deux millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-quatre) actions, sans valeur nominale, à EUR 160.680.655,- (cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros), par l'émission de 126.098.400 (cent vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent) nouvelles actions, sans valeur nominale de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement des 126.098.400 (cent vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent actions nouvellement émises de la Société de la façon suivante:

Souscription - Paiement

SES GLOBAL EUROPE S.A., une société anonyme, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Château de Betzdorf à L-6815 Betzdorf, Grand Duché du Luxembourg (SESGE), ici représentée par Pieter Theunissen, précité, déclare (i) souscrire à 126.098.400 (cent vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent actions nouvellement émises de la Société et (ii) les payer entièrement par l'apport en nature de l'ensemble de ses pertes et profits, à l'exclusion de ceux contribués à SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A. (SESASE), lors de l'assemblée de constitution de cette dernière devant se tenir simultanément à la présente Assemblée, pour un montant total de EUR 178.623.000,- (cent soixante dix-huit millions six cents vingt-trois mille euros) (les Pertes et Profits SLX).

Cette contribution en nature des Pertes et Profits SLX à la Société est faite simultanément à la contribution par SESGE à SESASE en échange de l'émission d'actions de SESASE lors de la constitution de SESASE, étant entendu que les contributions faites par SESGE à la Société et à SESASE constituent une contribution simultanée de tous les pertes et profits de SESGE.

La contribution en nature des Pertes et Profits, pour un montant total de EUR 178.623.000,- (cent soixante dix-huit millions six cents vingt-trois mille euros), est faite à la Société au prix du marché et doit être allouée comme suit:

(i) Un montant de EUR 157.623.000,- (cent cinquante-sept millions six cent vingt-trois mille euros) sur le compte du capital social de la Société; et

(ii) Le solde d'un montant de EUR 21.000.000,- euros (vingt et un millions d'euros) sur le compte prime d'émission de la Société.

Selon les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), les Pertes et Profits SLX ainsi contribués en nature ont fait l'objet d'un rapport de M. Jean Bernard Zeimet ayant comme adresse professionnelle 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 6 juillet 2006, qui conclut de la manière suivante:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 126.098.400 actions d'un pair comptable de EUR 1,25 chacune, à émettre avec un montant de prime d'émission total y relatif de EUR 21.000.000,-, donc à un apport s'élevant à EUR 178.623.000,-».

Une copie du rapport du réviseur ci-dessus mentionné après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera en annexe des présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conserver ses propres actions acquises dans le cadre de la contribution en nature des Pertes et Profits SLX, tel que décrite dans la seconde résolution ci-dessus et en accord avec l'article 49-3 (1) (b) de la Loi, c'est à dire 2.446.123 (deux millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-trois) actions de la Société (les Actions du Trésor), pour une période n'excédant pas trois ans à compter de la date des présentes et d'inclure ces Actions du Trésor dans les actifs du bilan de la Société.

En accord avec l'article 49-5 (1) (b) de la Loi, l'Assemblée décide de plus de créer un fonds de réserve non distribuable, aussi longtemps que les Actions du Trésor seront marquées comme actifs pour le même montant que la valeur de ces Actions du Trésor.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus de sorte qu'il aura maintenant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 160.680.655,- (cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros) représenté par 128.544.524 (cent vingt-huit millions, cinq cent quarante-quatre mille vingt-quatre) actions sans indication d'une valeur nominale.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus décidés et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout Avocat à la cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour enregistrer au nom de la Société l'émission des nouvelles actions et l'acquisition des actions propres, telles que prévues dans les résolutions ci-dessus, dans le registre des actionnaires de la Société.

Exemption fiscale

Considérant que l'apport en nature consiste en un apport simultané de tous actifs et passifs de SESGE, étant enregistrée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, à la Société et à SESASE, toutes deux enregistrées et ayant leur siège social dans l'Union Européenne, la Société réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui définit l'exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant total des frais, expéditions, rémunérations et dépenses, sous quelle que forme que ce soit, que la Société subira ou pour lesquels elle est responsable en raison de l'augmentation de capital se monte approximativement à EUR 7.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theunissen, S. Cook, C.-M. Darnand, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2006, vol. 918, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006.

B. Moutrier.

(069183.03/272/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 86.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006.

B. Moutrier.

(069184.03/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

WEGE RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

H. R. Luxemburg B 57.648.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 2. Mai 2006

«5. Rücktritt eines Verwaltungsratsmitglieds.

Der Verwaltungsrat akzeptiert den Rücktritt von Herrn Detlef Kleinert als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31. Mai 2006.»

Für die Gesellschaft

S. Poensgen

Dirigeant Agréé

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047763/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

H & A LUX EuropeDividend, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen H & A Lux EuropeDividend wurde am 22. Mai 2006 gemäß Teil I Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 6. März 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 26. Mai 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 12. Juli 2006, unter der Referenz LSO-BS04115 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 10. Juli 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(068687.03//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

INTER-PORTFOLIO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

H. R. Luxembourg B 76.569.

Auszug des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung vom 22. November 2005

Die Generalversammlung der INTER-PORTFOLIO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A. fasste folgende Beschlüsse:

1. Die Generalversammlung nimmt die Demission der Herren Jürgen Oltmann und Dr. Herbert Wieneke aus dem Verwaltungsrat an.

2. Die Generalversammlung bestellt Herrn Lars Rosenfeld, wohnhaft in Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, zum weiteren Verwaltungsratsmitglied.

Für Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. April 2006.

Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Verwaltungsratsitzung vom 22. November 2005

Der Verwaltungsrat der INTER-PORTFOLIO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A. fasste folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Torge Mühlpfordt (administrateur-délégué), wohnhaft in Luxembourg und Herrn Lars Rosenfeld, wohnhaft 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, zu Geschäftsleitern.

2. Der Verwaltungsrat wählt Herrn Helmut Punke zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Für Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. April 2006.

Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Beschluss des Verwaltungsrates vom 22. November 2005

Der Verwaltungsrat bestellt neben dem administrateur-délégué Herrn Torge Mühlpfordt zusätzlich Herrn Lars Rosenfeld, 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (vorbehaltlich der Zustimmung der Behörden) zum Geschäftsleiter.

Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047718//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 58.530.

M. Christoph Kossmann s'est démis de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 11 mai 2006.

Luxemburg, le 22 mai 2006.

Pour SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048445/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 39.374.048,75.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 117.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) SES GLOBAL EUROPE S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.506,

hereby represented by Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Betzdorf on 6 July 2006; and

(ii) SES ASTRA S.A., public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.589,

hereby represented by Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Betzdorf on 6 July 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme under the name of SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established at Château de Betzdorf, in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or subsidiaries of or which are associated with or affiliated to, the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of EUR 39,374,048.75 Euros (thirty-nine million three hundred and seventy-four thousand and forty-eight Euros and seventy-five Euro cents) divided into 31,499,239 (thirty-one million four hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro cents).

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors.

The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorized therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or fax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or fax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, fax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman

of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Wednesday of the month of March at 13.30.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.
Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 5 paragraph 4 and 5, article 17 paragraph 4, article 18 paragraph 2 and the present provision may only be amended by a unanimous resolution of all the shareholders.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

(1) SES GLOBAL EUROPE S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg (SESGE), hereby represented by Pieter Theunissen, aforementioned, declares (i) to subscribe to 31,499,238 (thirty-one million four hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-eight) newly issued shares of the Company and (ii) fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets and liabilities contributed to SATLYNX S.A. (SLX), at the occasion of the share capital increase of the latter, in an aggregate amount of EUR 39,374,048.- (thirty-nine million three hundred and seventy-four thousand and eighty-four Euros) (the SESASE Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the SESASE Assets and Liabilities to the Company is made simultaneously to the contribution by SESGE to SLX in exchange for an issue of shares of SLX at the occasion of the share capital increase of SLX, it being understood that the contributions made by SESGE to the Company and SLX constitute a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of SESGE.

The contribution in kind of the SESASE Assets and Liabilities, in an aggregate amount of EUR 39,374,048.- (thirty-nine million three hundred and seventy-four thousand and forty-eight Euros), is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 39,374,047.50 (thirty-nine million three hundred and seventy-four thousand and forty-seven Euros and fifty Euro cents) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the balance of EUR 0.50 (fifty Euro cents) to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Assets and Liabilities so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Mr Jean Bernard Zeimet with its professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 6 July 2006, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 31,499,238 shares of nominal value EUR 1,25 each, to be issued with total related share premium of EUR 0.50, hence total consideration amounting to EUR 39,374,048.-».

A copy of the above-mentioned auditor's report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(2) SES ASTRA S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf in L-6815 Betzdorf, hereby represented by Pieter Theunissen, aforementioned, declares (i) to subscribe to 1 (one) newly issued shares of the Company and (ii) fully pay it by way of a payment in cash, so that the sum of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The contribution in cash, in an aggregate amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro cents), is made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Euro cents Euros) to the nominal share capital account of the Company.

Transitory provisions

By way of derogation from article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December, 2006.

Tax exemption

Considering that the contribution in kind consists of the simultaneous contribution of all the assets and liabilities of SESGE, incorporated and having its registered office in the European Union, to the Company and SLX, both incorporated and having their registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,700.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders have adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of directors at 5 therefore constituting a Board of Directors;
2. Appointment of the following 5 directors effective immediately, for a period of 6 years:
 - a) Mr Ferdinand Kayser, born on 4 July 1958 in the Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Pdraig McCarthy, born on 27 September 1960 in Cork, Ireland, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) Mr Alexander Oudendijk, born on 22 May 1953 in Jakarta, Indonesia, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg;
 - d) Mr Martin Halliwell, born on 20 April 1959 in London, England, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - e) Mrs Miriam Murphy, born on 12 July 1954 in Limerick, Ireland, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Appointment of ERNST & YOUNG, a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 7, Parc d'activité Syrdall in L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.
4. The registered office of the Company is established at Château de Betzdorf, Betzdorf, Grand Duchy of Luxembourg.
5. In compliance with article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the general meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) SES GLOBAL EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.506,

ci-après représentée par Pieter Theunissen, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Betzdorf le 6 juillet 2006; et

(ii) SES ASTRA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 22.589,

ci-après représentée par Pieter Theunissen, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Betzdorf le 6 juillet 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou

de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute a tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées a la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles a l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte, donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de EUR 39.374.048,75 (trente-neuf millions trois cent soixante-quatorze mille quarante-huit euros et soixante-quinze centimes d'euros) représenté par 31.499.239 (trente et un millions quatre cents quatre-vingt dix-neuf mille deux cents trente-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes d'euro) chacune.

Le capital social de la Société peut, a tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées a cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande a l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration.

Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué a cet effet, et, a chaque fois, avec la remise a la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir a la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas ou un actionnaire ne fournit pas d'adresse a la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou a telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'a ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, a tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou a telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisées, fragmentées ou litigieuses, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) a l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attaches aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'a ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué a tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant a la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des taches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration. Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminant l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compte dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compte dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel oppose à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou a tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 13.30.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informer de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désignés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

L'article 5 alinéas 4 et 5, l'article 17 alinéa 4, l'article 18 alinéa 2 et la présente disposition ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité des actionnaires.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et libération

(1) SES GLOBAL EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg (SESGE), ci-après représentée par Pieter Theunissen, précédemment cité, déclare (i) souscrire 31.499.238 (trente et un million quatre cents quatre-vingt dix-neuf mille deux cent trente-huit) parts sociales ordinaires de la Société émises dernièrement et (ii) payer entièrement par voie d'apport en nature de tous ses actifs et passifs, exceptés les actifs et passifs contribués par SATLYNX S.A. (SLX), à l'occasion de l'augmentation de capital de cette dernière, d'un montant total de EUR 39.374.048,- (trente-neuf millions trois cent soixante quatorze mille quarante-huit euros) (les Actifs et Passifs SESASE).

Un tel apport en nature des actifs et passifs de SESASE est simultané à l'apport de SESGE à SLX en échange d'une émission de parts sociales ordinaires de SLX à l'occasion de l'augmentation de capital de SLX, étant entendu que les apports faits par SESGE à la Société et SLX constitue un apport simultané des tous les actifs et passifs de SESGE.

L'apport en nature des Actifs et Passifs SESASE, d'un montant total de EUR 39.374.048,- (trente-neuf millions trois cent soixante quatorze mille quarante-huit euros), est effectué par la Société à la valeur du marché et est alloué comme suit:

(i) un montant de EUR 39.374.047,50 (trente-neuf millions trois cent soixante quatorze mille quarante-sept euros et cinquante centimes d'euros) de la valeur nominale du capital social de la Société.

(ii) Le solde de EUR 0,50 (cinquante centimes d'euros) sur le compte de prime d'émission de la Société.

Suivant les articles 26-1 et l'article 32-1 (5) du droit luxembourgeois de la loi des sociétés commerciales du 10 Août 1915, tel que modifié (la Loi), les Actifs et Passifs apportés en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par M. Jean Bernard Zeimet, professionnellement domicilié au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, daté du 6 juillet 2006, qui est conclu de la manière suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 31.499.238 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, à émettre avec un montant de prime d'émission total y relatif de EUR 0,50 donc à un apport s'élevant à EUR 39.374.048,-».

Une copie du rapport de l'auditeur mentionné ci-dessus après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et du notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte qui sera enregistré après des autorités d'enregistrement à la même occasion.

(2) SES ASTRA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg, ci-après représentée par Pieter Theunissen, précédemment cité, déclare (i) souscrire à 1 (une) part sociale ordinaire de la Société émise dernièrement et (ii) de la payer entièrement par voie d'apport numéraire, de sorte que la somme de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes d'euros) soit à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire.

L'apport en numéraire, d'un montant total de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes d'euros), est effectué par la Société et est à allouer comme suit:

(i) un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes d'euros) de la valeur nominale du capital social de la Société.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, l'exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2006.

E exemption du droit d'apport

Considérant que l'apport en nature consiste en un apport simultané des tous les actifs et passifs de SESGE, étant enregistrée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, à la Société et à SLX, toutes deux enregistrées et ayant leur siège social dans l'Union Européenne, la Société réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui définit l'exemption du droit d'apport.

Evaluations des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 7.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Détermination du nombre d'administrateurs à 5, constituant ainsi que le Conseil d'Administration;

2. Désignation des 5 administrateurs suivants avec effet immédiat, pour une période de 6 ans:

(a) M. Ferdinand Kayser, né le 4 juillet 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) M. Pdraig McCarthy, né le 27 septembre à Cork, Irlande, domicilié professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) M. Alexander Oudendijk, né le 22 mai 1953 à Jakarta, Indonésie, domicilié professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg;

(d) M. Martin Halliweel, né le 20 avril 1959 à Londres, au Royaume-Uni, domicilié professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg; et

(e) Mme Miriam Murphy, née le 12 juillet 1954 à Limerick, Irlande, domiciliée professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg.

3. Nomination de ERNST & YOUNG, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise de la Société.

4. Le siège social est établi au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparant a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Theunissen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2006, vol. 918, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006.

B. Moutrier.

(073107.03/272/560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

PM WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.830.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2006, volume 28CS, folio 57, case 12, que la clôture de la société à responsabilité limitée PM WORLD, S.à r.l., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

E. Schlessler

Notaire

(048074/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

WESTAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 15.761.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 23 mai 2006

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Gasparini, consultant, né le 16 septembre 1928 à Novi di Modena (Italie), demeurant à CH-6976 Castagnola, Str. di Gandria 62; Robert Mathey, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juin 1924 à Luxembourg, demeurant à L-2732 Luxembourg, 6, rue Wilson; et Roger Caurla, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs, L-3912 Mondorange; et le mandat de commissaire aux comptes de FIDICONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n° CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social à CH-6501 Bellinzona, Via Canc. Molo 11 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour WESTAFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048134/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SORRILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 33.135.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 15 mai 2006

L'Assemblée Générale du 15 mai 2006 nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Robin White,
- Monsieur Michel Mund.

Monsieur Andrew Tait est remplacé par Madame Françoise Carli, demeurant professionnellement au 174, avenue de France, F-75013 Paris.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG en remplacement de PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société SORRILUX S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048210/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

71206

KIGAN S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 108.354.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2006

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048223/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

AP3 ANTWERP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.869.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 17 mai 2006 que:

- AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société AP3 ANTWERP, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Suite à cette cession, le capital social de la société AP3 ANTWERP, S.à r.l. est détenu comme suit:

- AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, 500 parts sociales.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048226/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

CONSTRUCTION ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.215.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de BEF 15.000.000,- est converti à EUR 371.840,29 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 743,68 chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (EUR 371.840,29) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de sept cent quarante-trois euros et soixante-huit cents (743,68) chacune.»

Pour CONSTRUCTION ET GESTION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048331//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

71207

LOTTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 18, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 20.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire le 24 février 2006

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2004, sont nommés administrateurs supplémentaires, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Yves Bour, demeurant 34, rue du Traité de Londres, L-4989 Sanem,
- Monsieur Jean Cazzaro, demeurant 1, Birkewee, L-3896 Foetz, né le 12 février 1949 à Esch-sur-Alzette,
- Monsieur Joe Hansen, demeurant 7, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, né le 12 janvier 1947 à Luxembourg.

Sont nommés commissaires aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Johny Fonck, demeurant 39, rue du Barendall, L-8212 Mamer, né le 30 janvier 1920 à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Streicher, demeurant 50, Op der Hard, L-4970 Bettange/Mess, né le 12 juillet 1940 à Luxembourg,
- Monsieur Jacques Wolter, demeurant 10, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, né le 2 août 1964 à Luxembourg.

Monsieur Robert Funk ayant démissionné de la société le 15 mars 2003, Messieurs Paul Philipp, demeurant 98A, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, Christian Hess, demeurant 26, rue de la Résistance, L-4996 Schouweiler et Claude Kremer, demeurant 4A, rue Jean-Pierre Ries, L-6143 Junglinster, ne sont plus tenus de signer conjointement avec Monsieur Robert Funk. Ces trois administrateurs ont désormais chacun un pouvoir de signature conjoint avec n'importe quel autre administrateur conformément aux statuts de la société.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048239/534/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

EUROCO S.A., Société Anonyme.

(anc. MIRAMONT S.A.)

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.767.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 31 janvier 2006

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
2. Nomination d'un Président du Conseil d'Administration.
3. Modification signature au compte.

Monsieur le Président demande aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour. L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christian Rufini, né le 6 juin 1974, demeurant au 17, rue de la Forêt, L-8317 Capellen, est remplacé en sa qualité d'administrateur-délégué, par Monsieur Patrick Finke, né le 26 décembre 1952, demeurant au 9A, rue de Carling, F-57890 Diesen, et ce à partir du 31 janvier 2006.

Deuxième résolution

Monsieur Patrick Finke, né le 26 décembre 1952, demeurant au 9A, rue Carling, F-57890 Diesen, est nommé Président du Conseil d'administration et ce à partir du 31 janvier 2006.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Strassen, le 31 janvier 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048332/3220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CARDINAL SHIPPING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.878.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Pierre Jotterand, administrateur de sociétés, demeurant au 41, Chemin de Clémenty, CH-1260 Nyon Suisse.

Monsieur Jacques-Michel Rossi, avocat, élisant domicile au Cabinet MOCK & WIDMER S.A., cours des Bastions 4, CH-1205 Genève.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 28 avril 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué.»

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048343/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**BOESNER, S.à r.l. - LUXEMBOURG, FOURNITURES POUR LES BEAUX-ARTS, LES METIERS
D'ARTS ET L'ENCADREMENT EN GROS ET EN DETAIL,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès.

H. R. Luxemburg B 94.041.

AUFLÖSUNG

Auszug

Maitre Joseph Gloden, Notar im Amtswohnsitz in Grevenmacher, hat am 28. April 2006 die Urkunde betreffend den Abschluss der Liquidation der Gesellschaft BOESNER, S.à r.l. - LUXEMBOURG, FOURNITURES POUR LES BEAUX-ARTS, LES METIERS D'ARTS ET L'ENCADREMENT EN GROS ET EN DETAIL, in Liquidation, in Abkürzung BOESNER, S.à r.l. - LUXEMBOURG, in Liquidation, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès, aufgenommen. Dieser Urkunde wurde einregistriert in Grevenmacher am 28. April 2006, Band 533, Blatt 70, Feld 2.

Diese Urkunde stellt fest:

1. dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und die Gesellschaft definitive aufgehört hat zu bestehen, selbst für Liquidationszwecke,

2. dass alle Bücher, Konten und Gesellschaftsdokumente ab dem 28. April 2006 von Herrn Christoph Schmelzer, Kaufmann, geboren in D-Trier, am 25. November 1974, wohnhaft zu D-54421 Reinsfeld, Im Bungert 2, für die Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 26. Mai 2006.

J. Gloden

Notaire

(048267/213/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

O.FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2006

- Les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

O.FINANCES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048292/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ITALTRACTOR ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2006

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Ivano Gianaroli, gérant, demeurant au 384, Viale Europa, I-Fanano (Modena),

- Monsieur Antonio Ventura, conseiller fiscal, demeurant au 3, Viale Carlo Cattaneo, CH-Lugano,

- Madame Catherine Desso, avocate, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour ITALTRACTOR ITM S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048294/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

C.R.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour la société C.R.B. HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048356/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

71210

HIPERGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2006

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

HIPERGEST S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048297/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

CONTINENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 25.683.

Extrait des résolutions de l'AGE du 4 janvier 2006

Par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 janvier 2006, les administrateurs suivants:

Bistis Dimitrios, Karapistolis Dimitrios et Volpanos Dimitrios ont démissionné.

La société HARVARD BUSINESS SERVICES INC a démissionné également de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Bistis Dimitrios a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, résidant L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl,

- Monsieur Marius Kaskas, économiste, résidant à L-8124 Bridel, 15, rue de Carrefours,

- La société BEARN HOLDINGS S.A., domiciliée à Tortola BVI, 1, Lake Building, Wickhams Cay, Cay Town.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Est nommée commissaire aux comptes:

- la société RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, domiciliée à Chypre, Limassol, Arch. Makarios II, Fortuna Court.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048314/1137/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 1.860.

Monsieur Patrick Verlee s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 8 mai 2006.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048449/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

71211

INMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 17 mai 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Cirillo Coffen Marcolin, industriel, demeurant à Pieve di Cadore (Italie), président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048306/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour la société BULAXIE PARTICIPATIONS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048358/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.200.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006

FMS SERVICES S.A., S.G.A. SERVICES S.A. et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048364/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

SHALIMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour la société SHALIMAR S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06185. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048369/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CORNÈR BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2006

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Vittorio Gornaro, de CORNÈR BANCA S.A., Lugano, au Conseil d'Administration de CORNÈR BANQUE (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en année 2007.

Le mandat de M^e Nico Schaeffer comme administrateur vient à échéance et n'est plus renouvelé.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour CORNÈR BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07508. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann

(048378/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LETZ INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 101.962.

A l'attention du Conseil d'Administration.

Par la présente, je suis au regret de devoir vous présenter ma démission, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de votre société.

Je vous saurais gré de bien vouloir acter ma démission lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

SD-GEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02171. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048771//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LETZ INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 101.962.

A l'attention du Conseil d'Administration.

Par la présente, je suis au regret de devoir vous présenter ma démission, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de votre société.

Je vous saurais gré de bien vouloir acter ma démission lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Bernard Felten.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02165. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048769//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

71213

LETZ INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 101.962.

A l'attention du Conseil d'Administration.

Par la présente, je suis au regret de devoir vous présenter ma démission, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de votre société.

Je vous saurais gré de bien vouloir acter ma démission lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Frédéric Collot.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048765//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LETZ INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 101.962.

A l'attention du Conseil d'Administration.

Nous sommes au regret de devoir vous présenter notre démission, avec effet immédiat, au poste de Commissaire aux Comptes de votre société.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

VAN GEET DERICK & Co, Société à responsabilité limitée

L. Läget

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048766//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

PASER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 17 avril 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour la société PASER PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048384/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

3V INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.509.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 le nombre des administrateurs a été porté à six par la nomination de trois nouveaux administrateurs de catégorie B: Dr Paul Maria Seccomandi, Via Monte Gobbi 00008, I-24030 Mozzo (Bergamo), Dr Enrico Seccomandi, Sant'Alessandro N. 166, I-24100 Bergamo, et Dr Carlo Seccomandi, Via Monte Gobbi 6/8, I-24030 Mozzo (Bergamo). Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048393/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

In the year two thousand six, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOFBURG, S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 114.889,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of HOUSE LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary under the name LUXEMBOURG CORPORATE ADMINISTRATION, S.à r.l. on the third day of February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 861 of May 2, 2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 24, 2006, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 12th day of May 2006, i.e. one point four six five seven three Euro (EUR 1.46573), for one British Pound (GBP 1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into eight thousand five hundred twenty-eight British Pounds and fifteen pences (8,528.15 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one thousand four hundred seventy-one Pounds and eighty-five pences (1.47185 GBP) without issuing any new shares.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole shareholder so that the amount of one thousand four hundred seventy-one Pounds and eighty-five pences (1.47185 GBP) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to reintroduce a nominal value of twenty British Pounds (20.- GBP) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. (first paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up».

Costs

For the purpose of the registration, the amount of GBP 1,471.85 is estimated at EUR 2,157.33.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOFBURG, S.à r.l., une société dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.889,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société HOUSE LUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination LUXEMBOURG CORPORATE ADMINISTRATION, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 861 du 2 mai 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mars 2006 en cours de publication au Mémorial;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 12 mai 2006, à savoir un point quatre-six cinq sept trois euros (EUR 1,46573) pour une livre sterling (GBP 1,-), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de huit mille cinq cent vingt-huit livres sterling et quinze pences (8.528,15 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de mille quatre cent soixante et onze livres sterling et quatre-vingt-cinq pences (1.471,85 GBP) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'associée unique de sorte que le montant de mille quatre cent soixante et onze livres sterling et quatre-vingt-cinq pences (1.471,85 GBP) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de rétablir une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) par parts sociales.

Cinquième résolution

L'associée unique décide modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, vol. 153S, fol. 62, case 3. – Reçu 21,62 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(051638.03/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(051639.03/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ALINICO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.361.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALINICO'S S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 109 du 1^{er} février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.361.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Annabelle Giovanardi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable intermédiaire au 15 décembre 2005.

2. Transfert du siège social de Luxembourg en Italie, à Milan, au Via Gaetano Donizetti n° 30 (I-20122) et adoption par la société de la nationalité italienne avec effet au 1^{er} janvier 2006, sans dissolution préalable, sous réserve de l'homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes.

3. Refonte des statuts en les adaptant à la loi italienne.

4. Démission des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction et décharges spéciales pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

5. Nomination d'un administrateur unique («Amministratore Unico») en la personne de Monsieur Lorenzo Giovenzana, né le 30 octobre 1958 à Milan et demeurant à Milan (I-20129) au Viale Majno Luigi, n° 42, ayant le code fiscal italien GVNLNZ58R30F205M.

6. Nomination des membres du collège des Commissaires («Collegio Sindacale»), à savoir:

- Monsieur Marco Reggiori, né le 12 mars 1961 à Varese et demeurant à Milan (I-20122) au Via Gaetano Donizetti n° 30, ayant le code fiscal italien RGGMRC61C12L682N, en qualité de Président des membres du collège des Commissaires;

- Monsieur Mario Fuzzi, né le 8 mars 1962 à Bologne et demeurant à Bologne (I-40100) au Via G. Battista Gandino n° 3/2, ayant le code fiscal italien FZZMRA62E08A944E, en qualité de membre effectif du collège des Commissaires;

- Madame Antonella Lunardi, née le 25 octobre 1967 à Milan et demeurant à Milan (I-20122) au Via Gaetano Donizetti n° 30, ayant le code fiscal italien LNRNNL67R65F205L, en qualité de membre effectif du collège des Commissaires;

- Monsieur Patrizio Trifoni, né le 23 mars 1961 à Chieti et demeurant à Milan (I-20122) au Via Gaetano Donizetti n° 30, ayant le code fiscal italien TRFPRZ61C23C632R, en qualité de membre suppléant du collège des Commissaires;

- Monsieur Roberto Gerosa, né le 5 mars 1964 à Milan et demeurant à Milan (I-20122) au Via Gaetano Donizetti n° 30, ayant le code fiscal italien GRSRRT64C05F205S, en qualité de membre suppléant du collège des Commissaires.

7. Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir la société MAZARS & GUERARD S.p.A., avec siège social au Corso di Porta Vigentina n° 35, I-20122 Milan, inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le n° 196093, référence REA n° 1059307 et ayant le code fiscal italien n° 01507630489 et le code TVA italien n° 05902570158.

8. Désignation de deux mandataires avec pouvoir de signatures individuelles et faculté de substitution qui feront le nécessaire en Italie pour compte de la société afin de rendre le transfert de siège et le changement de nationalité effectifs selon les lois italiennes et adoption des statuts selon la loi italienne, à savoir:

- Monsieur Lorenzo Giovenzana, né le 30 octobre 1958 à Milan et demeurant à Milan (I-20129) au Viale Majno Luigi, n° 42, ayant le code fiscal italien GVNLNZ58R30F205M;

et

- Madame Luisa Cameretti, née le 11 novembre 1965 à San Giorgio Cremano (NA) et demeurant à Milan (I-20122) au Via Gaetano Donizetti n° 30, ayant le code fiscal italien CMRLSU65S51H892P.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable intermédiaire au 15 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2006, de Luxembourg à I-20122 Milan (Italie), Via Gaetano Donizetti, 30, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder, devant un notaire italien, à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

Un projet desdits statuts restera annexé aux présentes, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, tous démissionnaires, avec effet au 31 décembre 2005, pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique («Amministratore Unico») de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

Monsieur Lorenzo Giovenzana, né à Milan (Italie), le 30 octobre 1958, demeurant à I-20129 Milan, Viale Majno Luigi, 42, ayant le code fiscal italien GVNLNZ58R30F205M.

Sixième résolution

L'assemblée décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de membres titulaires (effectifs) et de membres suppléants.

Est nommé président du Collège des Commissaires, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

Monsieur Marco Reggiori, né à Varese (Italie), le 12 mars 1961, demeurant à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizetti, 30, ayant le code fiscal italien RGGMRC61C12L682N.

Sont nommés membres effectifs du Collège des Commissaires, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

- Monsieur Mario Fuzzi, né à Bologne (Italie), le 8 mars 1962, demeurant à I-40100 Bologne, Via G. Battista Gandino, 3/2, ayant le code fiscal italien FZZMRA62E08A944E;

- Madame Antonella Lunardi, née à Milan (Italie), le 25 octobre 1967, demeurant à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizetti, 30, ayant le code fiscal italien LNRNNL67R65F205L.

Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

- Monsieur Patrizio Trifoni, né à Chieti (Italie), le 23 mars 1961, demeurant à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizetti, 30, ayant le code fiscal italien TRFPRZ61C23C632R;

- Monsieur Roberto Gerosa, né à Milan (Italie), le 5 mars 1964, demeurant à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizetti, 30, ayant le code fiscal italien GRSRRT64C05F205S.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2006:

MAZARS & GUERARD S.p.A., avec siège social à I-20122 Milan, Corso di Porta Vigentina, 35, inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 196093, référence REA numéro 1059307, et ayant le code fiscal italien numéro 01507630489 et le code TVA italien numéro 05902570158.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de désigner comme mandataires avec pouvoir de signature individuelle et faculté de substitution, afin de faire le nécessaire en Italie pour compte de la société, pour rendre le transfert de siège et le changement de nationalité effectifs selon les lois italiennes, et pour faire adopter les statuts selon la législation italienne:

- Monsieur Lorenzo Giovenzana, né à Milan (Italie), le 30 octobre 1958, demeurant à I-20129 Milan, Viale Majno Luigi, 42, ayant le code fiscal italien GVNLNZ58R30F205M; et

- Madame Luisa Cameretti, née à San Giorgio Cremano (Italie), le 11 novembre 1965, demeurant à I-20122 Milan, Via Gaetano Donizetti, 30, ayant le code fiscal italien CMRLSU65S51H892P.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2006, à l'ancien siège social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Capuzzo, A. Giovanardi, I. Bressan, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

E. Schlessler.

(050790.03/227/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

D.C. CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

R. C. Luxembourg B 88.851.

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, agissant en remplacement de Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, empêché.

A comparu:

Monsieur Olivier Cuglietta, mécanicien, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 8, rue de Lallange, ici représenté par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée D.C. CARS, S.à r.l., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2002, publié au Mémorial C page 72.941 de 2002, et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Tholl, préqualifié, en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 911 du 19 septembre 2005, et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.851.

b.- Le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Olivier Cuglietta, préqualifié.

Sur ce:

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

Il décide de transférer le siège social de Roeser à L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cent trente (830,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Klopp, H. Beck.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2006, vol. 436, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

U. Tholl.

(050493.03/232/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

D.C. CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

R. C. Luxembourg B 88.851.

Statuts coordonnés suivant acte du 22 mai 2006, reçu par M^e Henri Beck, de résidence à Echternach, agissant en remplacement de M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, empêché, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

U. Tholl.

(050494.03/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

71219

FINGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.483.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour FINGAS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

V. Arno' / A. de Bernardi

Administrateur / Administrateur

(049256.03/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand six, the ninth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company). The Company has been incorporated on 4 May 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 329 8274;
2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 329 8277;
3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, under the Delaware Division of Corporation under number 330 0391;
4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 329 8279;
5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 335 0938;
6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 398 09821; and
7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., a company incorporated under the laws of United States of America and having its registered office at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, register under the Delaware Division of Corporation under number 395 0983.

All hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 8 May 2006.

The appearing parties above appear in their capacity as shareholders of the Company and are hereafter designated as the Shareholders.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening formalities.
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,450 (twelve thousand four hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 24,950

(twenty-four thousand nine hundred and fifty Euro), by way of the issue of 498 (four hundred and ninety-eight) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,450 (twelve thousand four hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 24,950 (twenty-four thousand nine hundred and fifty Euro) by way of the issue of 498 (four hundred and ninety-eight) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 168 (one hundred and sixty-eight) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 4,200 (four thousand two hundred Euro).

2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 70 (seventy) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 1,750 (one thousand seven hundred and fifty Euro).

3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 5 (five) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro).

4. SUMMIT VI ADVISORS FUND L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 4 (four) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 100 (one hundred Euro).

5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 3 (three) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 75 (seventy-five Euro).

6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 155 (one hundred and fifty-five) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 3,875 (three thousand eight hundred and seventy-five Euro).

7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe for 93 (ninety-three) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 2,325 (two thousand three hundred and twenty-five Euro).

The amount of 12,450 (twelve thousand four hundred and fifty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. on 8 May 2006 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholders	Number of existing shares	Number of new shares	Total
SUMMIT VENTURES VI-A, L.P.	169	168	337
SUMMIT VENTURES VI-B, L.P.	71	70	141
SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P.	5	5	10

SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P.	4	4	8
SUMMIT INVESTORS VI, L.P., L.P.	3	3	6
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P.	155	155	310
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P.	93	93	186
Total	500	498	998

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The capital is set at EUR 24,950 (twenty-four thousand nine hundred and fifty Euro) divided into 998 (nine hundred and ninety-eight) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006, suite à un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8274;

2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8277;

3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 330 0391;

4. SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 329 8279;

5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 335 0938;

6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 398 0982; et

7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 222 Berkeley Street, 18th Floor, à Boston, MA 02116, aux Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 395 0983.

Toutes dûment représentées par M^e Bertrand Gérardin, Avocat résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations émises le 8 mai 2006.

Les parties comparantes se présentent en qualité d'associés de la Société et seront ci-après désignées comme les Associés.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.450 (douze mille quatre cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 24.950 (vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros), au moyen de l'émission de 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social indiquée au point 2 ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités y relatives (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.450 (douze mille quatre cent cinquante euros) afin de porter son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 24.950 (vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros), au moyen de l'émission de 498 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription et paiement

1. SUMMIT VENTURES VI-A, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 168 (cent soixante-huit) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 4.200 (quatre mille deux cents euros).

2. SUMMIT VENTURES VI-B, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 70 (soixante-dix) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 1.750 (mille sept cent cinquante euros).

3. SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 5 (cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

4. SUMMIT VI ADVISORS FUND L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 4 (quatre) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 100 (cent euros).

5. SUMMIT INVESTORS VI, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 3 (trois) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 75 (soixante-quinze euros).

6. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 3.875 (trois mille huit cent soixante-quinze euros).

7. SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., représentée de la manière susmentionnée, déclare par la présente (i) souscrire à 93 (quatre-vingt-treize) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur

nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 2.325 (deux mille trois cent vingt-cinq euros).

Le montant de 12.450 (douze mille quatre cent cinquante euros) est par conséquent à l'entière disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. le 8 mai 2006, présenté au notaire et confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant, en conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus:

Associés	Nombre de parts sociales existantes	Nombre de nouvelles parts sociales	Total
SUMMIT VENTURES VI-A, L.P.....	169	168	337
SUMMIT VENTURES VI-B, L.P.....	71	70	141
SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P.....	5	5	10
SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P.....	4	4	8
SUMMIT INVESTORS VI, L.P., L.P.	3	3	6
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P. ...	155	155	310
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P. ...	93	93	186
Total	500	498	998

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il sera formulé comme suit:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 24.950 (vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) divisés en 998 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et accorde par conséquent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, ainsi que d'effectuer toutes les formalités y relatives (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2006, vol. 436, fol. 74, case 1. – Reçu 124,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(051511.03/242/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 116.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 mai 2006.

H. Hellinckx.

(051514.03/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

71224

MOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

MOND S.A.

M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(049235.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FURNITURES TRADING S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: LUX PIERRARD MEUBLES.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 108.211.

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FURNITURES TRADING S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 11 octobre 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.211.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Lahaye, indépendant, demeurant à L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Joseph Pierrard, commerçant, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre (Belgique), 20, route de Neufchâteau.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Lahaye, retraité, demeurant à L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. (alinéa 1^{er}).** L'import-export, le commerce avec vente ambulante en gros et en détail de mobilier, ainsi que l'activité d'agent commissionnaire d'usine».

2.- Exploitation de l'activité sous l'enseigne commerciale LUX PIERRARD MEUBLES.

3.- Acceptation de la démission de l'administrateur, Monsieur Robert Lahaye.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Alcover.

5.- Nomination en leur remplacement pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010 de:

- Monsieur Joseph Pierrard en qualité d'administrateur, et

- Monsieur Stephan Moreaux en qualité de commissaire aux comptes.

6. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. (alinéa 1^{er}).** L'import-export, le commerce avec vente ambulante en gros et en détail de mobilier, ainsi que l'activité d'agent commissionnaire d'usine».

71225

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'exploiter l'activité sous l'enseigne commerciale LUX PIERRARD MEUBLES.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, Monsieur Robert Lahaye avec effet au 27 avril 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Alcover avec effet à partir du 1^{er} janvier 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme en leur remplacement pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010:

- en qualité d'administrateur: Monsieur Joseph Pierrard, commerçant, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre (Belgique), 20, route de Neufchâteau, et,
- en qualité de commissaire aux comptes: Monsieur Stephan Moreaux, réviseur d'entreprise, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 141, rue des Hêtres.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un nouvel administrateur-délégué.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050,- EUR.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lahaye, J. Pierrard, R. Lahaye, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Illisible.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juin 2006.

M. Decker.

(050553.04/241/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FURNITURES TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 108.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juin 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(050554.03/241/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FURNITURES TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 108.211.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société, le 22 mai 2006

Membres présents:

- Monsieur Laurent Lahaye, indépendant, demeurant à L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer,
- Madame Josiane Deltombe, femme au foyer, demeurant à L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer,
- Monsieur Joseph Pierrard, commerçant, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre (Belgique), 20, route de Neufchâteau.

Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- Le conseil accepte la démission de Monsieur Laurent Lahaye préqualifié de ses fonctions d'administrateur-délégué.

2.- De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, Monsieur Joseph Pierrard, préqualifié, est désigné administrateur-délégué, avec pouvoir de signature exclusif et individuel en toutes circonstances dans le cadre de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L. Lahaye / J. Pierrard / J. Deltombe.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050553.05/241/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 27.597.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006, l'assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 1^{er} septembre 2006 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

I (03499/000/19)

Le Conseil d'Administration.

ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.232.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 août 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 mars 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. ratification de la cooptation de M. Giancarlo Biancardi au Conseil d'administration;
5. divers.

I (03507/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.229.

The shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders, which will take place on August 18th, 2006 at 2.30 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

Articles of Incorporation's modifications

Modifications of the Article 9: The annual meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of January at 11.30 a.m.

Decisions on all the items on the agenda requires a quorum of 50%. They will be taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the company.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on August 18th, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (03525/755/18)

The board of Directors.

71227

PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *September 1, 2006* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915»

The statutory general meeting held extraordinarily on May, 2, 2006 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on September 1, 2006, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

I (03508/534/15)

The Board of directors.

BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.240.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société, qui aura lieu le *18 août 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification des statuts (Article 32) comme suit:

1. Déplacement du premier paragraphe dans l'Article 33;
2. Modification de la procédure de liquidation et des règles applicables en cas de fusion de compartiments.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présents ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *16 août* au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

I (03524/755/19)

Le Conseil d'Administration.

APHEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.218.

Notice of a meeting of the holders of the outstanding:

- Series 2003-7 USD 5,000,000 Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2009
XS0201439089
- Series 2004-10 EUR 25,000,000 Secured Floating CMS Rate Notes due 2020
XS0205956989
- Series 2004-11 USD 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2011
XS0207435495
- Series 2005-12 EUR 5,000,000 Secured Index Linked Notes due 2010
XS0208755693
- Series 2005-13 USD 5,000,000 Secured FRN Credit Linked Notes due 2012
XS021871295
- Series 2005-15 USD 10,000,000 Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0229077861
- Series 2005-16 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0232592732
- Series 2005-17 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0232593110
- Series 2005-18 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0232593201
- Series 2005-19 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0234057254
- Series 2005- 20 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012
XS0234057338
- Series 2005-21 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012

71228

XS0234057411

Series 2006-22 EUR 5,000,000 Secured Floating Rate Notes due 2011

XS0239532186

Series 2006-23 EUR 5,000,000 Secured Floating Rate Notes due 2011

XS0248067315

Series 2006-24 EUR 100,000,000 Secured Floating CMS Rate Notes due 2033

XS0256386383

(the «Notes»)

Aphex S.A. (the «Issuer») hereby gives notice that a quorum was not present at a meeting of the holders («Noteholders») of the Notes held on 28 July, 2006, at 10.30 a.m. (London time), that such Meeting was adjourned by the Chairman of the Meeting and that the

ADJOURNED MEETING

of the Bondholders will be held at the offices of DEUTSCHE TRUSTEE COMPANY LIMITED, Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB England on 4 September, 2006 at 10.30 a.m. (London time) (the «Meeting»), for the purpose of considering and, if thought fit, passing the following resolution which will be proposed as an Extraordinary Resolution in accordance with the provisions of the Master Principal Trust Deed and Acceptance Deed (the «Trust Deed») dated 25 April 2002 made between the Company, DEUTSCHE TRUSTEE COMPANY LIMITED (the «Trustee») as trustee for the Noteholders and Nomura International plc (the «Counterparty»).

Extraordinary resolution

«That this Meeting of the holders of the outstanding Series 2003-7 USD 5,000,000 Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2009, Series 2004-10 EUR 25,000,000 Secured Floating CMS Rate Notes due 2020, Series 2004-11 USD 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2011, Series 2005-12 EUR 5,000,000 Secured Index Linked Notes due 2010, Series 2005-13 USD 5,000,000 Secured FRN Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-15 USD 10,000,000 Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-16 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-17 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-18 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-19 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-20 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2005-21 CHF 10,000,000 Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, Series 2006-22 EUR 5,000,000 Secured Floating Rate Notes due 2011, Series 2006-23 EUR 5,000,000 Secured Floating Rate Notes due 2011, Series 2006-24 EUR 100,000,000 Secured Floating CMS Rate Notes due 2033 (the «Notes») of Aphex S.A. (the «Company») constituted by the Master Principal Trust Deed and Acceptance Deed dated 25 April 2002 as amended, supplemental and varied in accordance with its terms from time to time (the «Trust Deed») made between the Company and DEUTSCHE TRUSTEE COMPANY LIMITED (the «Trustee») as trustee for the holders of the Notes (the «Noteholders») and NOMURA INTERNATIONAL PLC (the «Counterparty») hereby:

1. sanctions and approves the Company effecting the conversion of the Company into a Luxembourg securitisation vehicle pursuant to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation;
2. sanctions and approves the Company effecting each and every amendment to the Company's Articles of Incorporation, including the amendment of article 3 so that it shall read
«The corporate object of the Company is the entering into and performance of any transactions as permitted under the Securitisation Law.

It may in particular, but without limitation except as required by the Securitisation Law:

- in any manner, acquire, hold and dispose of any assets;
- assume or divest risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets and rights to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to any other entity.

The Company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.»

in the form of the draft produced at this meeting; and

3. discharges and exonerates the Trustee from any liability to Noteholders in respect of it giving its prior consent in writing to (i) the Company effecting the conversion of the Company into a Luxembourg securitisation vehicle pursuant to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, and (ii) every amendment to the Company's Articles of Incorporation in the form of the draft produced at this Meeting, or the reason of it entering into any documents, deeds, instruments, acts or things as the Trustee shall determine may be necessary or expedient to give effect to this Extraordinary Resolution.»

Background

Since the Company's incorporation as a société anonyme, in the two years ending 28 February 2003 and 29 February 2004, its annual level of note issuance has been below the level that was previously agreed with the Luxembourg tax authorities as the basis for allowing the Company to take advantage of a 3 basis point corporate tax on note issues. As a result of the Company failing to reach such a level of note issuance, the tax position of the Company may be altered to its detriment so that it may become subject to a 6 point corporate taxation. In light of this change in the Company's circumstances, the Company proposes changing its legal status to a securitisation vehicle, pursuant to the Luxembourg law on securitisation, for the purpose of alleviating its corporate tax liability and in order for it to take advantage of other provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company has accordingly convened a Meeting of the Noteholders by the above Notice to request their agreement by an Extraordinary Resolution to, inter alia, the Trustee giving its written consent, to the matters contained in such Extraordinary Resolution.

The Company considers that the proposed modifications contained in the Extraordinary Resolution set out above are fair and reasonable in the circumstances and, accordingly, the Company strongly urges all Noteholders to vote in favour of the Extraordinary Resolution.

The attention of Noteholders is particularly drawn to the quorum required for the Meeting and for an adjourned Meeting which is set out in paragraph 3 of «Voting and Quorum» below.

Noteholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream, Luxembourg. Noteholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear or Clearstream, Luxembourg in order to ensure delivery of their voting instructions to the Principal Paying Agent in advance of the deadlines set out below.

Beneficial owners of Notes held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or Accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Principal Agent by the relevant deadline.

Voting instructions must comply with and be transmitted in accordance with the usual procedures of EUROCLEAR or CLEARSTREAM, Luxembourg, as the case may be, so as to be received by EUROCLEAR or CLEARSTREAM, Luxembourg sufficiently in advance of the deadlines set out below for their transmittal to the Principal Paying Agent by the relevant deadline.

Voting instructions should clearly specify whether the Noteholder wishes to vote in favour of or against the Extraordinary Resolution.

By submitting voting instructions to EUROCLEAR or to CLEARSTREAM, Luxembourg, each Noteholder will be deemed to appoint the Principal Paying Agent (acting through any of its officers, employees, agents or other nominee) as its proxy to attend and vote at the Meeting and, if the original Meeting is adjourned, at any adjourned Meeting in respect of the Notes blocked by it in the relevant Clearing System in conjunction with such instructions and either in favour of or against the Extraordinary Resolution, as specified in such instructions.

Noteholders acknowledge that by communicating their voting instructions and blocking their Notes in the relevant Clearing System they will be deemed to consent to having the relevant Clearing System provide details concerning their identity to the Principal Paying Agent and the Issuer.

Copies of the Trust Deed (including the Terms and Conditions of the Notes), the current Articles of Incorporation of the Issuer and the draft amended and restated Articles of Incorporation referred to in the Extraordinary Resolution set out above will be available for inspection by Noteholders at the specified offices of the Paying Agents set out below.

In accordance with normal practice the Trustee expresses no opinion on the merits of the proposed modifications but has authorised it to be stated that it has no objection to the Extraordinary Resolution being submitted to the Noteholders for their consideration.

Voting and Quorum

(1) Noteholders should note that voting instructions and voting certificates issued or given in respect of the meeting held on 28 July, 2006 will continue to be valid for the adjourned Meeting unless previously duly surrendered, revoked or amended.

(2) A Noteholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting either the Note(s), or a valid voting certificate issued by a Paying Agent relating to the Note(s) in respect of which he wishes to vote.

A Noteholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his Note(s) or voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend on his behalf or give, or a duly authorised person on his behalf must give a voting instruction (on a voting instruction form obtainable from the specified offices of the Paying Agents set out below) directing a Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting in accordance with his instructions.

To obtain a voting certificate or to give voting instructions, Notes must be deposited with any Paying Agent or (to the satisfaction of such Paying Agent) held to its order or under its control by Clearstream Banking, société anonyme or the operator of the Euroclear System or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 48 hours before the time appointed for holding the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting). Notes so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting) and the surrender of the voting certificate(s) or, not less than 48 hours before the time for which the Meeting for, if applicable, any adjournment of such Meeting) is convened, the voting instruction receipt(s) issued in respect thereof.

(3) The quorum required at the Meeting is two or more persons (for which purpose the holder of the Global Note is treated as two people) present in person holding Notes or voting certificates or being proxies whatever the principal amount of the Notes so held or represented.

(4) Every question submitted to the Meeting will be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded by the Chairman of the Meeting, the Trustee or by one or more persons holding one or more Notes or voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate not less than 2 per cent. in principal amount of the Notes for the time being outstanding. On a show of hands every person who is present in person and produces a Bearer Note or voting certificate of which he is the registered holder or is a proxy shall have one vote. On a poll every such person shall have one vote in respect of each minimum denomination of each Note held, converted if such Notes are not denominated in U.S. dollars in accordance with the Trust Deed, so produced or represented by the voting certificate so produced or in respect of which he is a proxy. Without prejudice to the obligations of proxies, a person entitled to more than one vote need not use them all or cast them all in the same way.

(5) To be passed, the Extraordinary Resolution requires a majority in favour consisting of not less than three-quarters of the votes cast. If passed, the Extraordinary Resolution will be binding on all the Noteholders, whether or not present at such Meeting and whether or not voting, and upon all the holders of the coupons relating to the Notes.

Principal Paying Agent
DEUTSCHE BANK AG LONDON
Winchester House
1 Great Winchester Street
London
EC2N 2DB
Tel: +44 207 547 5000
E-mail: xchange.offer@db.com

Paying Agents
DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
2 Boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
and
Deutsche Bank AG London
Winchester House
1 Great Winchester Street
London
EC2N 2DB

2 August 2006

Aphex S.A.

I (03521/267/190)

GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.304.

Rectification of the convening notice for the Annual General Meeting of the shareholders of the company

The convening notice for the annual general meeting of GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. published on July 28, 2006 in the Memorial and Luxemburger Wort contained an error and should have referred to the

ANNUAL GENERAL MEETING

being on *9th August 2006* or such earlier date on which the Company has received proxies representing the entire issued share capital of the Company. The annual general meeting is convened by registered mail.

Luxembourg, July 31, 2006.
(03526/581/13)

The Board of Directors.

ZEPHIRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.611.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 août 2006* à 12.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur l'opportunité de rembourser une partie de la prime d'émission.
2. Divers.

II (03458/534/12)

Le Conseil d'Administration.

71231

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 août 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03323/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.319.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 août 2006 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2006 n'a pu délibérer valablement sur le point mentionné ci-dessus étant donné que le quorum prévu par la loi n'a pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03373/755/16)

Le Conseil d'Administration.

VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.170.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le lundi 3 juillet 2006, les porteurs de parts sont conviés à assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui statuera le vendredi, 18 août 2006 à 11.30 heures (heure de Luxembourg) au siège social de la Société à Luxembourg sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision extraordinaire

Amendement du paragraphe 1 de l'Article 25 des Statuts de la Société visant à modifier les dates de début et de fin d'exercice de la Société afin qu'il débute le 1^{er} septembre pour se clôturer le 31 août plutôt que, respectivement, du 1^{er} novembre au 31 octobre. Le paragraphe 1 de l'Article 25 des Statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

«L'exercice financier de la Société débutera le premier jour du mois de septembre et se clôturera le trente et unième jour du mois d'août de l'année suivante.»

Conditions de quorum

Les actionnaires peuvent voter par procuration à chacune des assemblées. Les formulaires de procuration sont disponibles auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, B.P. 2463, L-2085 Luxembourg. Les actionnaires qui ne sont pas en mesure de participer à l'une ou aux deux assemblées sont priés de compléter, signer et renvoyer le(s) formulaire(s) de procuration correspondant(s) par fax et ensuite par courrier à l'attention de Mlle Nora Aouinti, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, B.P. 2463, L-2085 Luxembourg (fax: (+352) 2696 9730) avant le 17 août 2006.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour le Conseil d'administration et en son nom

VONTOBEL FUND

II (03435/755/28)

71232

M.C.F. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.848.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 août 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03452/010/17)

Le Conseil d'Administration.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *11 août 2006* à 14.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs en la personne de MM. Sandro Fenyo et Enea Foletti et décharge à leur donner;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2005 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (03456/693/22)

Le Conseil d'Administration.

POM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.664.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 août 2006* à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire pour les exercices se clôturant le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

II (03457/581/16)